

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0017737

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6233 Société : Plan

Actif  Pensionné(e)  Autre : 186069

Nom & Prénom : YAHYAOUA ABDELKAZI

Date de naissance : 29-11-58

Adresse : 135 TAN TAN TERRACES BND 1000 AL

Tél. 06 62 80 29 24 Total des frais engagés : 329,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/10/2023

Nom et prénom du malade : LATIF YAHYAOUA Age : 60

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Oppression thoracique + palpitation

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

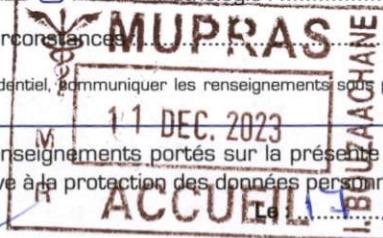
En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Plan le 11/12/2023

Signature de l'adhérent(e) : YAHYAOUA



#### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formuleur	PHARMACIE EDEN ROCK Date Dr. Hanan HABOUCHA 4, Avenue Côté d'Emeraude résidence Majestic B.M-1 Ain Diab - Casa TEL: 05 22 36 32 30	Montant de la Facture
---	--	-----------------------

# ANALYSES PHARMACEUTIQUES ANALYSES RADIOGRAPHIQUES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

#### BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODE.



درب غلف

DERB GHALLEF

# وصفة

## ORDONNANCE

le ..... ٢٨/١٢/٢٠١٧

Dr. LAKBIR QMADI

Nogaine ٣٠٠

م

٢٩,٢٥

٢٥ mg apm noct

٢-

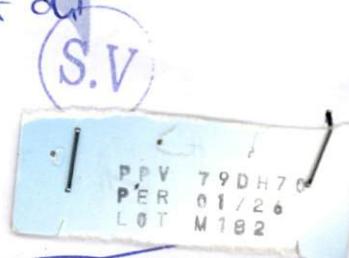
Abreux mung

٢٥ mg

الدكتور الكبير قيادي  
Dr. Lakbir QMADI

اختصاصي في أمراض القلب و الشرايين  
CARDIOLOGIST

INPE : 0911554003



PHARMACIE EDEN ROCK  
Dr. Hanan HABOUCHA  
4, Avenue Côté d'Emeraude résidence  
Majestic B M-1 Ain Diab - Casa  
Tél.: 05 22 36 35 30

## POLYCLINIQUE CNSS - Derb Ghallef

Rue de la Sécurité Sociale Quartier des Hôpitaux

20100 CASABLANCA

Tél:0522-863021/27 Fax:0522-864205 RDV:0522-863020

INPE: 090001512 ICE: 001757364000080 IF: 1602058

N° IPP :	1420694	N° SEJOUR :	230099117	<b>FACTURE N° 2302026286</b>				DATE D'ENTREE :	05/10/2023	DATE DE SORTIE :	05/10/2023
ASSURE :								DESTINATAIRE :			
MALADE :	LAMNAOUAR,Ghita				UF: 6001 CONSULTATION MEDICALE ET AUXI						
NOM JEUNE FILLE :					N° IMMAT C.N.S.S. :						
TIERS PAYANT 1 :					N° D'ADHERENT OU DE MUTUALISTE :						
TIERS PAYANT 2 :					N° SE. SOC. ETRANG. :						
REF. PC 1 :	REF. PC 2 :										
NATURE DE PRESTATION	LETTRE CLE	NOMBRE x COEF	PRIX UNITAIRE	TOTAL	TIERS PAYANT 1		TIERS PAYANT 2		PART DU MALADE		
					% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT	
CONSULTATION DE MEDECIN.											
CONSULTATION DE CARDIOLOGUE + ECG	CSC	1.00	250.00	250.00					0.00	250.00	

Intervenant :	M0100003 DR. QIYADI LAKBIR	TOTAL/X :	250.00							250.00
Arrêtée la présente facture à la somme de :			PLAFOND PC :						ACOMPTE:	
DEUX CENT CINQUANTE DHS			REMISE :	0.00	REGLE :				AVOIR :	
DATE FACTURE :	05/10/2023	EDITEE LE :	05/10/2023	PAR:	HAFSA	RESTE DU:	250.00			
VISA						N° DE POLICE:		DATE AT :		
						Règlement à effectuer à l'ordre de :	POLYCLINIQUE CNSS - Derb Ghallef			
						BANQUE:	BMCE - AGENCE MOULAY DRISS 1ER - CASABLANCA			
						N° compte bancaire :	011 780 0000 70 210 00 60 028 31			

Caisse Consultation  
Polyclinique CNSS  
Derb-Ghallef